



N° de résolution
ou annotation

2019-08-140

2019-08-141

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 21 août 2019 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes Francine Fillion, Francine Drouin et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette et M. Danny Paré, formant quorum sous la présidence de M. Dave Lachance, maire suppléant. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

Absente : Madame France Laroche

1. MOT DE BIENVENUE

M. Dave Lachance, maire suppléant, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et lecture de la lettre de démission de madame France Laroche au poste de mairesse, et avis de vacance du poste de maire
4. Résolution visant à autoriser le maire suppléant, à remplir les fonctions de maire pendant la période de vacance du poste de maire, à signer les chèques et à autoriser les paiements liés aux dépenses de la Municipalité, à représenter la Municipalité auprès de la Municipalité régionale de comté des Appalaches (MRC) et auprès des autres instances avec tous les privilèges, droits et obligations se rattachant à sa fonction de maire suppléant.
5. Élections municipales partielles – Vacance du poste de maire
 - 5.1 Nomination du président d'élection
 - 5.2 Nomination du (de la) secrétaire d'élection
 - 5.3 Rémunération du personnel affecté au scrutin
6. Période de questions
7. Affaires nouvelles
8. Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, la séance extraordinaire du conseil du 21 août 2019 a été convoquée par le secrétaire-trésorier et qu'il a donné par courriel, le 9 août 2019, un avis spécial de la séance à tous les membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire a été transmis aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté.

3. DEPOT ET LECTURE DE LA LETTRE DE DEMISSION DE MADAME FRANCE LAROCHE AU POSTE DE MAIRESSE, ET AVIS DE VACANCE DU POSTE DE MAIRE

M. Dave Lachance, maire suppléant, fait lecture de la lettre de démission de Mme France Laroche au poste de mairesse, et donne avis de vacance du poste de maire.

4. RESOLUTION VISANT A AUTORISER LE MAIRE SUPPLEANT, A REMPLIR LES FONCTIONS DE MAIRE PENDANT LA PERIODE DE VACANCE DU POSTE DE MAIRE, A SIGNER LES CHEQUES ET A AUTORISER LES PAIEMENTS LIES AUX DEPENSES DE LA MUNICIPALITE, A REPRESENTER LA MUNICIPALITE AUPRES DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DES APPALACHES (MRC) ET AUPRES DES AUTRES INSTANCES AVEC TOUS LES PRIVILEGES, DROITS ET OBLIGATIONS SE RATTACHANT A SA FONCTION DE MAIRE SUPPLEANT.

ATTENDU QUE conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec, M. Dave Lachance, conseiller au siège no 6, fut désigné maire suppléant pour la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton à la séance ordinaire du 5 août 2019 ;

ATTENDU QU'en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, le maire suppléant remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont rattachés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que M. Dave Lachance, maire suppléant, remplisse les fonctions de maire pendant la période de vacance du poste de maire, à signer les chèques et autoriser les paiements liés aux dépenses de la Municipalité, à représenter la



2019-08-142

N° de résolution
ou annotation

2019-08-143

Municipalité auprès de la Municipalité régionale de comté des Appalaches (MRC) et auprès des autres instances avec tous les privilèges, droits et obligations se rattachant à sa fonction de maire suppléant. Adopté.

5. ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES – VACANCE DU POSTE DE MAIRE

ATTENDU QUE le 19 août 2019, Mme France Laroche a remis au directeur général et secrétaire-trésorier sa lettre de démission au poste de mairesse de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QUE le 21 août 2019, lors de la séance extraordinaire convoquée par le secrétaire-trésorier, les membres du conseil municipal ont reçu officiellement avis de la lettre de démission de Mme France Laroche du poste de mairesse et que lecture en fut faite à cette même séance ;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), lorsqu'un poste de membre du conseil d'une municipalité est déclaré vacant, et que la vacance de ce poste est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, ledit poste doit être comblée par une élection partielle.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement ce qui suit :

5.1 Nomination du président d'élection

Que M. Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton soit confirmé dans la fonction de président d'élection conformément à la LERM ;

5.2 Nomination du (de la) secrétaire d'élection

Que Mme Brigitte Guay soit confirmée dans la fonction de secrétaire d'élection ;

5.3 Rémunération du personnel affecté au scrutin

Que la rémunération du personnel affecté au scrutin soit conforme à la *REMUNERATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE REFERENDUMS MUNICIPAUX ÉTABLIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019* du Directeur général des élections du Québec. Adopté.

6. PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. AFFAIRES NOUVELLES

M. Dave Lachance remercie Mme France Laroche pour le travail réalisé au cours de ses mandats au Conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton. Il souligne l'importance de respecter la décision de Mme Laroche et lui souhaite tout le succès mérité dans ses projets futurs.

8. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h10. Adopté.

_____ Signé _____

Dave Lachance, maire suppléant pour France Laroche, mairesse

_____ Signé _____

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, Dave Lachance, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

Procès-verbal certifié conforme à Saint-Pierre-de-Broughton ce 16 septembre 2019

Alain Paré
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-195

2018-12-196



2018-12-197

N° de résolution
ou annotation

2018-12-198

2018-12-199

2018-12-200



N° de résolution
ou annotation

2018-12-201

2018-12-202

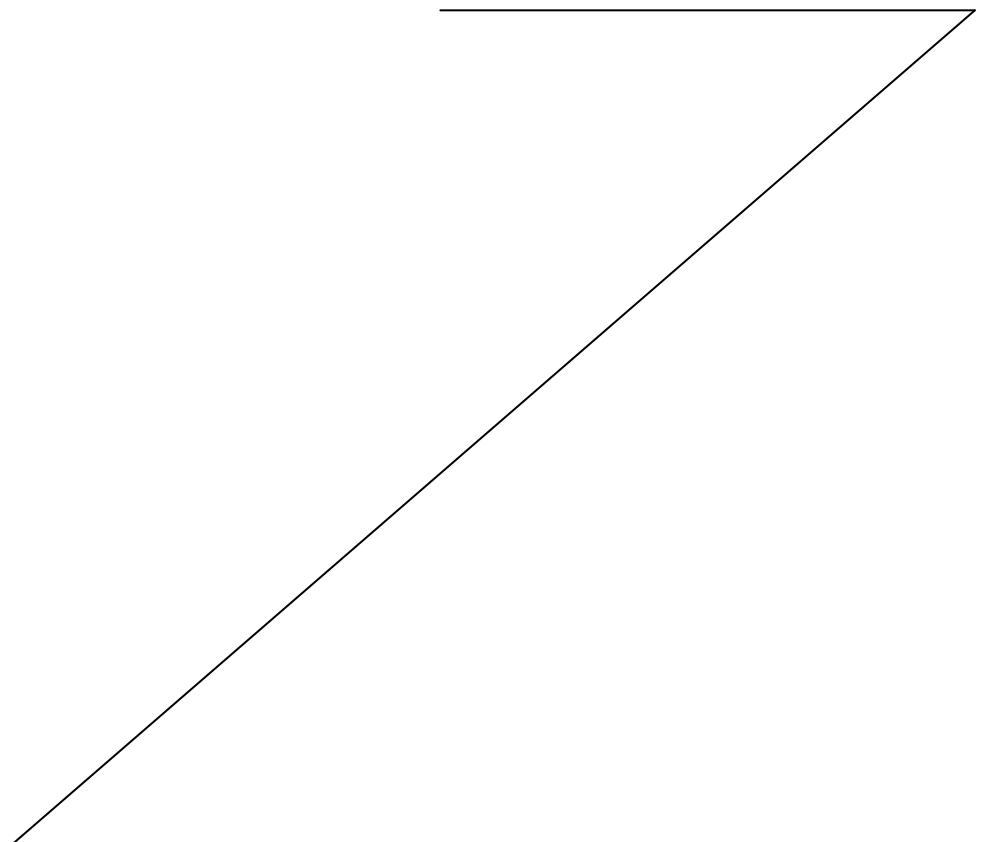
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, que la séance soit levée à **XX** h **XX**. Adopté.

France Laroche, mairesse

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»





N° de résolution
ou annotation

